

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
 Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel fixant les honoraires alloués pour les expertises médicales prévues par les lois sur les pensions de retraite.

Arrêté municipal fixant le prix de vente du lait.

MINISTÈRE D'ÉTAT :

Réception de la Commission d'Etude de l'Union Postale Universelle.

SERVICES JUDICIAIRES :

Déjeuner offert en l'honneur des Membres du Conseil de Révision.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Déjeuner en l'honneur des aviateurs.

Reception à la Société des Régates.

Tournoi d'Escrime de la Coupe Brégnat et de la Coupe Albert Gautier.

Fête de Charité organisée par le Comité de Monaco de l'Œuvre de l'Orphelinat des Armées

Inauguration de l'Exposition Florale.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — Amadis.

VARIÉTÉS :

Le Drame du Pizzo, par André Le Glay.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'article 14 de la Loi n° 40, du 1^{er} janvier 1921, sur les pensions de retraites, modifié par la Loi n° 54 du 10 janvier 1922 ;

Vu la délibération, en date des 18 et 22 mars 1922, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

Les honoraires alloués aux médecins et chirurgiens, dans les cas d'expertises médicales prévues par l'article 14 des Lois susvisées, sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Examen simple, pouvant éventuellement comporter une analyse sommaire des urines (sucre et albumine) 20 frs

Rédaction du rapport d'expertise..... 10 »

2^o Examen des urines, du sang, bactériologique, radioscopie, spécialité (œil, oreille, vessie, etc.) et rédaction du rapport, par vacation..... 20 »

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Président de la Commission de retraites, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 28 mars 1922.

Le Ministre d'Etat,

R. LE BOURDON.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;
 Vu l'Ordonnance sur la Police Municipale en date du 11 juillet 1909 ;

Vu la Loi Municipale en date du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 30 mars 1922, le prix maximum de vente au détail du lait pur, non écrémé, ne devra pas dépasser 1 fr. 40 le litre.

ART. 2. — Les infractions au présent Arrêté seront punies conformément à la loi.

Monaco, le 28 mars 1922.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

MINISTÈRE D'ÉTAT

S. Exc. le Ministre d'Etat a reçu, mardi, à déjeuner, au Gouvernement, les Membres de la Commission d'Etude de l'Union Postale Universelle, réunie sous la présidence de M. Decoppet, Directeur du Bureau International des Postes de Berne, ancien Président de la Confédération Helvétique, et composée de MM. Jublin, Pirard, Williamson, Lebon, Schenck, Camacho, le Professeur Giannini, Schockaert, Lager, Voutat.

Assistaient également à ce déjeuner : M. le Président du Conseil National, S. G. M^{sr} l'Evêque, MM. Roussel, Secrétaire d'Etat, Camille Blanc et Docteur Richard, Grands Officiers de Saint-Charles, les Conseillers de Gouvernement et le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, le Maire de Monaco, le Lieutenant-Colonel Crochet, le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones des Alpes Maritimes, ainsi que MM. les Receveurs des Postes de Monaco, Monte Carlo et la Condamine.

A la fin du déjeuner, S. Exc. le Ministre d'Etat a souhaité la bienvenue, au nom de S. A. S. le Prince, aux hôtes distingués qui avaient bien voulu répondre à son invitation. M. Le Bourdon a rappelé que la Principauté n'était pas seulement un pays enchanteur, mais qu'elle était aussi le berceau de nombreux progrès et que la Science, les Arts et les Sports y trouvaient toujours les plus précieux encouragements.

Il a ensuite levé son verre en l'honneur des Membres de la Commission de l'Union Postale Universelle.

M. Lebon, Directeur de l'Exploitation Postale de France, se faisant l'interprète de ses collègues, a remercié S. Exc. le Ministre d'Etat de son accueil, en le priant de vouloir bien transmettre à Son Altesse Sérénissime l'expression de leur gratitude et de leurs respectueux sentiments.

SERVICES JUDICIAIRES

M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, et M^{me} Fr. Roussel ont offert samedi dernier, au Restaurant du Golf-Club, au Mont-Agel, un déjeuner en l'honneur des Membres du Conseil de Révision Judiciaire, qui tiennent actuellement leurs assises annuelles au Palais de Monaco.

Les invités de M. et M^{me} Roussel étaient : S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat ; M. le Président du Conseil National et M^{me} E. Marquet ; M. Paul Robiquet, Président du Conseil de Révision ; M^{me} et M. Louiché, Conseiller ; M^{me} et M. Buteau, Conseiller ; M. G. Verdier, Premier Président de la Cour d'Appel ; M. le Procureur Général et M^{me} Allain, avec leur fille, M^{me} Collin ; M. R. Audibert, Président de Chambre ; M. Hugué, Président du Tribunal de Première Instance ; le Vice-Président du Tribunal de Première Instance et M^{me} J. Maurel ; le Premier Substitut du Procureur Général et M^{me} Detroye ; M. Henri Codur, Attaché à la Direction des Services Judiciaires.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Président de l'International Sporting Club de Monaco a donné, mercredi, à 1 heure de l'après-midi, un banquet à l'Hôtel de Paris, à l'occasion de la réception des Aivateurs.

M. Camille Blanc présidait, ayant à sa droite S. Exc. le Ministre d'Etat et à sa gauche M. P.-E. Flandin, Député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, Président de l'Aéro-Club de France.

Parmi les convives on remarquait tout d'abord les « As » : les Capitaines René Fonck, Député des Vosges, et Madon ; le Lieutenant Nungesser ; Willy Coppens, l'As belge ; Scaroni, l'As italien ; Chapman, l'As anglais ; Sadi-Lecoq, Feronval, Bous-soutrot, Maïcon, Sardier, Douchy, De Dominicis, Becquet, D'Or, Brachpapa, Ferrarin, Flachaire, Bathjat, Pagliano.

On notait également : MM. J.-C. Bernard, Président de l'Aéro-Club de la Côte d'Azur ; Veillon, Vice-Président du Conseil de Préfecture, remplaçant M. Armand Bernard ; le Docteur Ciaudo, Adjoint au Maire de Nice, remplaçant M. Pierre Gauzier ; Mari, Adjoint au Maire de Nice ; Pingaud, Consul Général de France ; le Comm. Mazzini, Consul Général d'Italie ; Aswell Smith, Vice-Consul d'Angleterre ; le Docteur Marsan, Vice-Président du Conseil National.

Au champagne, des discours ont été prononcés par M. Camille Blanc, Président de l'International Sporting Club ; par S. Exc. le Ministre d'Etat ; par M. Bernard, Président de l'Aéro-Club de Nice ; par M. Ciaudo, Adjoint au Maire de Nice ; par M. Flandin, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à l'Aviation ; par M. Blériot et par M. Prévert au nom de la Presse sportive.

Après le déjeuner, la plupart des convives se rendirent dans les auto-cars gracieusement mis à leur

disposition au Golf du Mont-Agel où un thé leur fut servi.

Le soir, un dîner était offert au Café de Paris par la Section monégasque de l'Aéro-Club de la Côte d'Azur aux « As » de l'Aviation. S. Exc. le Ministre d'Etat présidait, ayant à ses côtés le Capitaine Fonck et M. J.-C. Bernard, Président de l'Aéro-Club de la Côte d'Azur.

A l'occasion des régates internationales à la voile, qui se sont déroulées dans notre rade depuis lundi 27 courant et qui ont pris fin vendredi par la course croisière Monaco-Menton, la Société des Régates de Monaco a offert mercredi après-midi, à 4 heures, un lunch aux personnalités et autorités de la Principauté, ainsi qu'aux yachtsmen ayant participé aux différentes épreuves nautiques.

Cette réception s'est déroulée à l'Hôtel Bristol-Majestic.

Les invités ont été reçus avec une parfaite courtoisie par M. Michel Fontana, conseiller national et conseiller communal, président de la S. R. M., entouré des présidents honoraires : MM. Louis Néri et Jean Vatrican, ainsi que de ses collaborateurs et des membres du jury des courses.

Des discours écoutés avec la plus vive attention et fort applaudis furent prononcés par M. Fontana au nom de la Société des Régates, et par M. Butavand, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, empêché.

Jeudi et vendredi ont eu lieu, au Palais des Beaux-Arts, les grandes épreuves internationales d'escrime. Jeudi a été disputée au fleuret la coupe Brégnat, due à la munificence du Docteur Brégnat et organisée par la Société *L'Escrime et le Pistolet de Monaco*. Cette épreuve a mis aux prises l'équipe suisse composée de MM. Empeyta, capitaine, Albaret et Rochat; l'équipe belge avec M. Baurain, capitaine, MM. Feyerick et Le Jeune; l'équipe française commandée par M. Lucien Gaudin et formée de MM. Ducret et Amson. La journée s'est terminée par la victoire de l'équipe française. L'équipe belge s'est classée seconde. Vendredi, la coupe Gautier-Vignal, sous la présidence de M. Le Boucher, président de *L'Escrime et le Pistolet de Monaco*, a été remportée également par l'équipe française composée de MM. Lucien Gaudin, Capeccchi, Ducret et Lafontan, sur l'équipe belge composée de MM. Anspach, Feyerick, Gevers et Tom, et sur l'équipe suisse composée de MM. Jacquet, Vuagnat, Montagnier et Albaret. Pendant les deux journées, M. Massard présidait le jury.

Le vendredi soir, à 8 heures, un banquet sous la présidence de M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club, réunissait les donateurs, les organisateurs, les jurés et les champions.

M. Blanc avait, à sa droite, S. Exc. le Ministre d'Etat et, à sa gauche, M. Le Boucher. En face de lui, le Comte Gautier-Vignal avait, à sa droite, M^{me} Gaudin et, à sa gauche, M^{me} Lafontan. M. le Docteur Brégnat, retenu par son état de santé, s'était fait excuser.

Au champagne, des toasts ont été portés par M. Camille Blanc, le Comte Gautier-Vignal, M. Lucien Gaudin, M. Le Boucher, M. Anspach, M. Empeyta, M. Massard et S. Exc. M. Le Bourdon qui a clôt la série des discours.

La belle fête de charité organisée vendredi soir, dans les salons de l'Hôtel Métropole, par le Comité de Monaco de l'œuvre de l'Orphelinat des Armées, a obtenu un brillant succès.

Placée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince, de S. A. S. la Duchesse de Valentinois, Présidente d'honneur du Comité de l'Orphelinat des Armées de Monaco, et de M^{gr} le Duc de Valentinois, cette

réunion a été présidée par S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Ch. de Castro, présidente de l'Orphelinat, et honorée de la présence de plusieurs personnalités de la Colonie étrangère, des officiers de la Marine française, actuellement à Monaco, et de MM. les Consuls Généraux de France et d'Italie.

S. A. S. le Prince, qui daigne présider chaque année, comme on le sait, cette fête de l'Orphelinat des Armées, a adressé à M^{me} Ch. de Castro, présidente de l'œuvre, un don de 500 francs.

Cette soirée doit en partie son beau succès au concours que la Société des Bains de Mer a autorisé quelques-uns de ses artistes les plus remarquables à prêter aux organisateurs et à la gracieuse hospitalité de l'Hôtel Métropole.

La grande allée décorée de drapeaux était fastueusement illuminée par les soins des services de la S. B. M.

A l'arrivée de Son Exc. M. le Ministre d'Etat, M. Louis Ganne, qui avait bien voulu organiser et diriger le concert vocal et instrumental, exécuta au piano, avec son excellent pianiste M. Georges Truc, l'Hymne Monégasque qui fut couvert d'applaudissements.

Au cours du concert on applaudit M^{lle} Gaëtane Borghini, élève du maître Philip, qui fit apprécier de rares qualités d'exécutante dans *Cordoba* d'Albeniz, et dans *l'Etude brillante* de Chopin; M. Henry Wagemans, soliste de S. A. S. le Prince, accompagné au piano par M. Georges Truc, dans *Canzonetta* d'Ambrosio et *Guitare* de Moskowski; M^{lle} Alice Lautemann, la jeune harpiste soliste des Concerts Ganne, dans la *Fileuse* d'Hasselmans; l'original artiste russe Victor Abasa, ex-soliste de la Cour Impériale de Russie, qui exécuta sur la balalaïka, une *Valse brillante* de sa composition et une *Chanson populaire russe*, d'Andreïeff; M^{lle} Elda Diveroli-Ephrati, qui obtint de si brillants succès à l'Opéra de Monte-Carlo, dans les *Célèbres variations*, de Proch; et, de nouveau, M. Henry Wagemans dans *l'Invocation* de Louis Ganne et la mazurka *Obertas* de Wieniawsky. Ces deux morceaux étaient accompagnés au piano par M. Ganne, lui-même, qui fut justement associé à l'ovation qui fut faite à son remarquable interprète.

La soirée se termina par un bal, avec le concours des orchestres de l'Hôtel Métropole et du Restaurant des Ambassadeurs.

Hier, lundi, a eu lieu, au Palais des Beaux-Arts, l'inauguration de l'Exposition horticole et florale.

Cette cérémonie a été précédée d'un déjeuner présidé par M. Camille Blanc, Président de l'International Sporting Club, et auquel assistait M. Ch. Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat.

Au champagne, des toasts ont été prononcés par M. Camille Blanc, M. Riouire, Président du Syndicat des Marchands Grainiers, et M. Ch. Palmaro.

Les convives se sont ensuite rendus à l'Exposition dont ils ont longuement admiré les merveilles.

Le Tribunal correctionnel, dans son audience du 21 mars 1922, a prononcé les jugements suivants :

G. H.-R., sans profession, né le 4 octobre 1889, à Paris (19^e), sans domicile connu. Emission frauduleuse de chèque sans provision : treize mois de prison et 500 francs d'amende (par défaut).

J. R.-J.-B., artiste lyrique, né le 28 janvier 1899, à Begnat (Corrèze), demeurant à Monaco. Coups et blessures volontaires, port d'arme prohibée, bris de clôture : deux ans de prison et 200 francs d'amende (par défaut).

S. A.-A., électricien, né le 2 novembre 1891, à Monaco, demeurant à Monaco. — Coups et blessures volontaires : quatre mois de prison.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Amadis

La première représentation d'*Amadis*, l'œuvre posthume de Massenet, a été donnée samedi dernier au bénéfice de l'Œuvre de la Protection des Enfants des Régions dévastées dont M. Millerand est le fondateur et le Président d'Honneur.

Cette œuvre a été interprétée par M^{mes} Nelly Martyl, Vécla, Korsoff, Florence, Debuissou, Bilhon, Orsoni, Rogery, Deliane et MM. Goffin, Huberdeau, Moïna, Musso, Tiberti, Barone, Rossolin, Lacroix, Stéphane.

VARIÉTÉS

Le drame du Pizzo.

I

Le 19 mai 1815, à 9 heures du soir, Murat vaincu, abandonné, trahi, s'échappa du palais royal de Naples. Avec quelques compagnons fidèles, il parvint, après bien des aventures, à gagner l'île d'Ischia. Le 21, il prit passage à bord d'un chébec et, le 25, il débarqua à Cannes.

Par sa fuite, le roi de Naples voulait réserver l'avenir et ne pas être contraint à abdiquer. Il avait confié la régence à sa femme, Caroline, la sœur de Napoléon. Mais, dans le royaume sa cause était irrémédiablement perdue. La régente dut bientôt livrer la flotte et les arsenaux au commodore Campbell et, sous la menace d'un soulèvement populaire, elle se réfugia à bord d'un bâtiment anglais, le *Tremendous*. Elle fut conduite à Trieste.

Dans un ouvrage récent (1), M. Frédéric Masson, avec l'érudition profonde qu'il a mise au service de tous ses travaux, a donné un récit saisissant des derniers jours de Murat. Il a pu, d'après les documents nouveaux, dissiper la légende qui s'était créée sur le drame du Pizzo et rétablir la vérité.

A peine débarqué en France, le roi Joachim écrivit à l'Empereur et à Fouché. Ce dernier lui avait toujours donné des marques d'amitié, même après sa défection. D'ailleurs, le fait de trahir n'était pas un cas bien condamnable aux yeux de Fouché. Mais Napoléon ne voulait pas se solidariser avec son beau-frère. Il lui envoya M. de Baudus, ancien gouverneur des princes de Naples, avec des instructions très précises. Celui-ci devait faire sentir à Murat qu'il avait perdu la France en 1814 en paralysant l'armée d'Italie, qu'il l'avait compromise en 1815 et qu'il s'était perdu lui-même. L'Empereur cependant autorisait le roi Joachim à choisir une campagne agréable entre Grenoble et Sisteron et à s'y établir en attendant l'arrivée de la Reine et de ses enfants.

C'était en somme l'interdiction de se rendre à Paris comme il le désirait. Se posant en allié fidèle de la France, pour qui il aurait tout sacrifié, il résolut de résister aux injonctions de son beau-frère. Il loua près de Toulon une maison de campagne nommée Plaisance. Il put se rendre compte qu'il était très impopulaire dans l'armée. Les officiers de la garnison ne se gênaient pas pour le traiter fort mal. Chaque jour il devenait plus impatient et son irritation contre l'Empereur se manifestait avec violence. Il se détermina bientôt à renouer les anciennes intrigues avec Fouché.

(1) *Revue d'Ombres*. Paris, librairie Ollendorff.

Le 23 juin, Murat fit partir un émissaire pour Lyon avec ordre de louer une maison dans les environs de la ville. Lui-même se mit en route le 25 à huit heures du soir. Le lendemain matin à six heures, comme il se trouvait au-delà d'Aubagne, il apprit le désastre de Waterloo. Il rencontra le général Vernier avec la garnison de Marseille. La populace était en pleine révolte et, pour éviter des massacres, la ville avait dû être évacuée. Murat rebroussa chemin et rentra en toute hâte à Plaisance.

Différentes négociations s'engagèrent alors pour procurer une retraite au roi de Naples. L'Angleterre voulait bien lui donner asile mais elle exigeait son abdication. Le 14 juillet, des dépêches arrivèrent à Plaisance ; Fouché avait traité avec Metternich. L'empereur d'Autriche consentait à recevoir Murat dans ses états, mais il devait abdiquer et prendre un titre modeste. La fierté du roi proscrit se révolta. Dans son aveuglement, il pensa obtenir de l'Angleterre des conditions plus douces ; il repoussa les offres de l'Autriche et écrivit une lettre pathétique à Wellington. Il était persuadé que son éloquence serait irrésistible. La lettre ne fut pas remise à son destinataire parce qu'entre temps l'Angleterre avait fait savoir qu'elle ne jugeait pas à propos d'accéder, pour le moment, à la demande du roi de Naples.

La situation de celui-ci s'aggrava promptement. Il ne pouvait plus compter sur l'appui de Fouché, très combattu à Paris par le duc Decazes. Les agents du gouvernement le surveillèrent étroitement ; ses émissaires furent arrêtés.

Privé de toute communication, il s'entêtait cependant à vouloir traiter avec Wellington. Il offrait, si on lui accordait asile en Angleterre, d'envoyer à la place de Gaète, qui résistait encore, l'ordre de capituler.

La situation du roi Joachim devenait chaque jour plus critique. Le maréchal Brune avait été massacré le 2 août à Avignon et les bandes marseillaises, enhardies par l'impunité, s'approchaient de Toulon prêtes de rivaliser d'atrocités avec les bandes comtadines. Murat, n'étant plus en sûreté à Plaisance, se réfugia dans une bastide non loin de Toulon, sur la route d'Antibes.

Apprenant qu'un navire marchand allait faire voile pour le Havre, il résolut de s'embarquer. Les dispositions furent prises dans le plus grand secret ; les bagages et l'argent du roi furent déposés à bord ; mais, par suite d'une fâcheuse erreur, le bâtiment leva l'ancre emportant tout sauf le passager.

Murat resté à terre, abandonné même par un valet de chambre qui s'était enfui avec le restant de l'argent, se mit à errer à travers la montagne. Le soir il frappait à la porte de quelque maison isolée, demandant l'hospitalité pour la nuit. On l'accueillait comme un mendiant, sans le connaître. Enfin, le sort, qui l'avait si brillamment servi pendant toute sa vie, lui sourit encore. De braves gens lui proposèrent de le conduire en Corse, ou du moins en mer sur le passage du bateau-poste. Dans l'île se trouvaient beaucoup d'officiers ayant servi sous ses ordres : auprès d'eux, il serait en sécurité.

Ceux qui voulaient sauver le roi ne possédaient qu'une méchante barque non pontée. Il n'hésita pas à monter le 23 août sur ce frêle esquif. On gagna la haute mer, guettant le navire de correspondance. Mais celui-ci se fit attendre. Vers le soir, par le travers des îles d'Hyères, le vent se mit à souffler avec violence. L'embarcation avait peine à lutter contre les vagues. La position devint critique à tel point que les voyageurs se trouvèrent presque en perdition. Le bateau-poste

parut enfin. La barque s'approcha et les malheureux rassemblèrent toutes leurs forces pour crier : « Sauvez-nous ; sauvez-nous ! » Le navire les recueillit. Personne n'aurait pu reconnaître Murat, le brillant Murat. Il avait une longue barbe inculte, un pantalon de drap bleu, de gros souliers, un carrik marron, et sur la tête un bonnet de soie noire car son chapeau s'était envolé en mer dans une rafale de vent. Le 25, il débarqua à Bastia comme le jour se levait.

II

Conduit par un nommé Galvani, le roi Joachim alla frapper à la porte d'une auberge. Les tenanciers dormaient si profondément qu'ils n'ouvrirent pas. Dans une autre hôtellerie, Murat et son compagnon purent prendre un peu de café au lait. Puis, s'étant mis à la recherche d'un gîte, ils rencontrèrent le commandant Biguglia, ancien chef de bataillon au service de Naples. Celui-ci reconnut le roi et l'engagea à fuir au plus tôt vers l'intérieur de l'île. La ville n'offrait aucune sécurité, de plus, on célébrait la fête de Louis XVIII et toute la garnison était sur pied. Dans un village de la montagne, Murat serait à l'abri et des autorités et de l'exaltation de la population.

Le roi sortit donc de Bastia. A Toretta, Biguglia le rejoignit avec deux malheureux chevaux. Dans ce piteux équipage, par une chaleur accablante, il arriva à midi à Vescovato. Il se rendit chez le maire, André Colonna-Ceccaldi, beau-père du général Franceschetti qui avait été jadis à son service.

Les autorités civiles et militaires de Bastia ne tardèrent pas à apprendre le débarquement en Corse de « M. Murat ex-roi de Naples ». On lui prêtait les projets les plus audacieux et on prit des mesures pour le surveiller.

Un lieutenant de gendarmerie, Serra, se rendit avec trente hommes à Vescovato et demanda à s'entretenir avec Murat. Celui-ci le reçut avec bonne grâce et l'assura qu'il était décidé à ne fomenter aucun désordre dans l'île. Serra se retira avec ses gendarmes : il ne se sentait pas en force pour tenter quelque coup de main.

Dans le même temps, le roi Joachim reçut une offre qui, acceptée, aurait pu lui donner quelque chance de salut. Un brick anglais fut expédié de Gênes à Bastia. Il portait un officier qui avait pour mission de s'enquérir des intentions du souverain et de lui proposer un navire pour le conduire soit en Angleterre soit en Autriche. Il répondit que son désir était de vivre en Corse comme un simple particulier en attendant les passeports qu'il avait demandés. L'officier se retira. Bientôt une frégate anglaise escortée par deux canonnières siciliennes parut devant Bastia. La retraite de Vescovato devenait désormais peu sûre, les anglo-siciliens pouvant essayer de s'emparer du roi.

Murat se disposa à partir. Résolu à gagner Ajaccio où il pensait trouver des ressources comme bateaux et comme argent, il se mit en route le 17 septembre, dans la matinée, accompagné par cent hommes armés. Le long du chemin il logea, la plupart du temps, dans les presbytères et, pour reconnaître l'accueil empressé des curés, il les décorait de son ordre des Deux-Siciles. Le 23, à quatre heures du soir, il entra dans Ajaccio monté sur un beau cheval, don de l'abbé Moraccinole. Il fut reçu par la population avec de telles manifestations de joie que les autorités, pour ne pas se compromettre, s'éclipserent. Le roi refusa l'hospitalité qui lui était offerte dans plusieurs maisons particulières et alla demeurer à l'auberge.

A la nouvelle de la présence du roi Joachim en

Corse, Ferdinand IV restauré sur le trône de Naples et ses ministres furent dans la terreur. Ils prirent les mesures les plus sévères pour empêcher un débarquement.

Quelles étaient exactement les intentions de Murat ? Quels projets entretenait-il dans son esprit ? Il semble certain que l'espoir de reconquérir son royaume ne l'avait jamais abandonné et qu'il ne considérait son séjour en Corse que comme une étape vers le but suprême.

Dès son arrivée dans l'île, il avait envoyé un agent en Italie, le sieur Simon Lambruschini de Bastia. Celui-ci devait s'aboucher avec différents napolitains résidant en Toscane, voir à Rome Madame, la mère de Napoléon et le Cardinal Fesch, puis se rendre à Naples. Il y arriva le 28 septembre.

A Naples, Lambruschini ne vit que deux personnes : le banquier Falconet et le général Filangieri auprès duquel il était accrédité. Celui-ci lui démontra l'impossibilité de mettre à exécution les projets du roi Joachim dont la cause était définitivement perdue et l'invita à partir au plus tôt, car ses jours étaient en danger. Ayant échoué dans sa mission, Lambruschini fit toute diligence pour rentrer en Corse. Parti le 3 octobre de Naples, il arriva le 12 à Bastia. Mais Murat, sans attendre son retour, était parti !

(A suivre.)

ANDRÉ LE GLAY.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-quatre mars 1922, M^{lle} Gabrielle-Ursule SOFFIETTI, célibataire, commerçante, demeurant à Monaco, a acquis, de M^{me} Sylvie BARBERIS, commerçante, épouse de M. Etienne MASINO, avec lequel elle demeure à Monaco, rue Plati, n^o 24, le fonds de commerce de comestibles, épicerie, pétrole, bois et charbons, vente des vins en bouteilles cachetées à emporter, qu'elle exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, rue Plati, n^o 24, dans un immeuble appartenant à M. Orecchia.

Les créanciers de M^{me} Masino, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 4 avril 1922.

ALEX. EYMIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Par acte sous seings privés en date du 31 mars 1922, enregistré, M. et M^{me} CHIZZOLA ont acquis de M. Gabriel PAVIN un fonds de commerce de Garage, sis à Monte-Carlo, place du Crédit Lyonnais et dénommé « Garage Lafayette ».

Les créanciers de M. Pavin sont invités, à peine de pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à former opposition dans les dix jours qui suivront l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu.

Monaco, le 4 avril 1922.

2^e AVIS

M. François COSTAMAGNA a vendu à M^{me} Angèle BERTOLLO, demeurant boulevard de l'Ouest, n^o 33, une voiture de place portant le n^o 10.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

AGENCE DES ETRANGERS — E. GAZIELLO, directeur.
Place Clichy, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 28 janvier 1922, à Monaco, enregistré, M. GERMANETTO Bernardino, coiffeur, demeurant à Monaco, 19, rue de la Turbie, a vendu à M. BETTINI Alfred, demeurant au n° 12 de la même rue,

Le fonds de commerce de Coiffeur, exploité au n° 19 de la rue de la Turbie, à Monaco, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés et le matériel de l'exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Germaueto, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au fonds vendu, où il est fait élection de domicile, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monte Carlo, le 4 avril 1922.

Étude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

VENTE SUR SAISIE-EXÉCUTION
d'un Beau Mobilier

Le samedi 8 avril 1922, à 14 heures, et jours suivants, dans un magasin, sis à Monte Carlo, n° 37, boulevard des Moulins, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier consistant en : salon, bureau style Empire, meubles, consoles, bahuts, commodes anciens, grande vitrine, tableaux, bibelots divers, bronzes, statuettes en biscuit, vases chinois et autres, garnitures de cheminée, glaces, tapis, tentures, fauteuils, chaises, lingerie, vaisselle, valises et malles, machine à coudre Singer, lits en cuivre complets, batterie de cuisine, argenterie, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Société Anonyme Monégasque
D'ÉTUDES POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE
de la Principauté de Monaco
AU CAPITAL DE 200.000 FRCS
(En formation)

AVIS

MM. les souscripteurs des actions de la Société Anonyme Monégasque (en formation) d'Études pour l'Expansion Économique de la Principauté de Monaco sont convoqués, en *Assemblée Générale constitutive*, pour le mercredi 12 avril 1922, à quinze heures, à Monaco, au futur siège social, rue Albert, n° 17 (ancien hôtel d'Orient).

ORDRE DU JOUR :

1° Reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription du capital social et du versement du quart dudit capital.

2° Approbation des statuts de la Société, tels qu'ils sont établis par les deux actes reçus par M^e Eymin, notaire à Monaco, les 9 décembre 1921 et 8 février 1922, approuvés par Ordonnance Souveraine du 7 mars 1922 et publiés dans le *Journal Officiel de Monaco* du 21 mars 1922.

3° Nomination des membres devant composer le premier Conseil d'Administration et fixation de la durée de leur mandat.

4° Nomination des Commissaires des Comptes pour le premier exercice social et fixation de leur rémunération.

5° Autorisation aux Administrateurs, qui seraient administrateurs d'autres Sociétés, de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société, soit en leur dite qualité, soit même en leur nom personnel, à charge de rendre, à la prochaine Assemblée Générale annuelle, un compte spécial des marchés et entreprises autorisés.

Monaco, le 4 avril 1922.

Les Fondateurs.

2° AVIS

M. PERO Louis, cocher, a vendu à M. GIROLA Jean, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, maison Parodi, un équipage et accessoires servant à l'exploitation de la voiture de place n° 131. Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur.

SOCIÉTÉ « AUTO-RIVIERA »

Société anonyme au capital de 2 Millions de francs

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société « Auto-Riviera » sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le lundi 1^{er} mai 1922, à 10 heures du matin, au siège social, à Monte-Carlo, rue des Lilas, n° 6.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de dix actions, ayant déposé leurs titres au siège social six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte et la Société Marseillaise équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu, Quitus aux Administrateurs ;
- 4° Fixation éventuelle du dividende ;
- 5° Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 6° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 7° Autorisation d'accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société (Art. 27 des Statuts).

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

MM. les Actionnaires du Crédit Mobilier de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 29 avril 1922, à 2 heures et demie du soir, au siège social, 15, avenue des Fleurs, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration.
- 2° Rapport des Commissaires aux comptes.
- 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu.
- 4° Fixation du dividende.
- 5° Nomination d'un Administrateur et, conformément à l'article 19 des statuts, prorogation du mandat des Administrateurs en exercice.
- 6° Nomination des Commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération.
- 7° Tirage de cent obligations remboursables.

L'Assemblée Générale se compose des actionnaires propriétaires de 25 actions.

Les Actionnaires doivent déposer leurs titres au moins huit jours avant l'Assemblée, au siège social ou dans les Banques agréées par le Conseil d'Administration. Ces banques sont : le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Société Générale, la Société Marseillaise, la Compagnie Algérienne.

Le Conseil d'Administration.

L'ARGUS DE LA PRESSE publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire, convoquée pour le 12 Avril 1922, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion ordinaire qui aura lieu le **Jeuudi 27 Avril 1922**, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du Dividende ;
- 5° Ratification de la nomination de deux Administrateurs ;
- 6° Ratification de Conventions (achat, cession ou échange de droits et propriétés) ;
- 7° Nomination des Commissaires des Comptes.

I. E. CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BULLETIN
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 90518.

Du 3 juillet 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 131684.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 août 1921. Quatre-vingts Actions de l'Ancienne Société de la Brasserie et des Établissements Frigorifiques de Monaco, portant les numéros 2214 à 2293.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1921. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1921. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730 et 35731.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1921. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 44478.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1921. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 58783.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier Monaco, en date du 3 mai 1921. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Du 14 novembre 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 19985.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1922.